

Sept thèses sur l'ambition d'universalité des droits de l'homme

1^{ère} thèse Pour que certains droits puissent être reconnus comme droits de l'homme au plein sens du terme, ils doivent avoir une validité *universelle*. Cette universalité se fonde sur l'idée d'*unité du genre humain*. « Il ne fait pas de doute que cette idée d'*humanité-une* appartient à la pensée chrétienne ; elle imprègne tout autant la réflexion des Pères de l'Eglise sur l'universalité de l'espèce hu-



Lettre d'information n. 29 Décembre 2002

Editorial

Les droits de l'homme: un défi

Au début septembre 2002, le couvent dominicain de Dubrovnik (Croatie) a accueilli une soixantaine de participants à la 5^{ème} semaine internationale d'étude de la « Famille dominicaine en formation ». Cette session, consacrée au thème « Les droits de l'homme – un défi pour la mission dominicaine » était organisée conjointement par la Province de Croatie, l'Institut Marie-Dominique Chenu de Berlin et Espaces Bruxelles.

Les travaux furent inaugurés par le Fr. Frano Prcela, provincial de Croatie, en présence de Mme le Maire et de l'évêque de Dubrovnik qui adressèrent tous deux aux participants un message de bienvenue. Le thème général fut introduit par le Fr. Thomas Eggenesperger, directeur d'Espaces Bruxelles, qui insista sur le défi que représentent les droits de l'homme pour la mission dominicaine en Europe. Une soirée fut consacrée à une discussion plus concrète avec le Fr. Pablo Romo Cedano, promoteur Justice et paix pour l'Ordre, sortant de charge, qui présenta son travail chez lui, au Mexique. A travers son étude historique de la controverse qui opposa à l'époque de la Nouvelle Espagne deux dominicains, Bartolomé de Las Casas (1484-1566) et Vinko Paletin (1508-1571) à propos des droits de l'homme, le Fr. Franjo Sanjek, de l'université catholique de Zagreb, permit aux participants de saisir la difficulté du thème au sein même de l'ordre dominicain. La discussion qui s'ensuivit souligna aussi combien la compréhension des droits de l'homme est marquée par le contexte culturel.

Le Prof. Hans-Joachim Sander, de l'université de Salzbourg, défendit une thèse provocante sur la force qui surgit de l'homme

sacrifié. Pour lui, c'est par l'acte de celui qui se sacrifie que les droits de l'homme deviennent réalité. On assiste donc à un renversement des rapports de pouvoir existants, car c'est de l'impuissance de la victime que surgit la victoire des droits de l'homme. A travers un survol des positions de l'Eglise de la révolution française à nos jours, le Fr. Christian Duquoc, de Lyon, démontra, quant à lui, les difficultés que les droits de l'homme avaient posées à l'institution. Elargissant la perspective, le Fr. Marek Pienkowski, de Cracovie (Pologne), introduisit le concept d'une « Charte des devoirs de l'homme » conçue par un groupe d'intellectuels polonais comme complément aux déclarations de droits. Présentant la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le Fr. Ignace Berten, d'Espaces Bruxelles, mit l'accent sur les débats difficiles auxquels elle donne lieu quant aux critères éthiques et à la référence religieuse.

La soirée publique donna la parole à M. Erhard Busek, ancien vice-chancelier autrichien et actuellement coordinateur du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, fut un des temps forts de la session, avec un débat introduit et dirigé par le Fr. Ulrich Engel, d'Espaces Berlin. La session se conclut par une visite du Fr. Dominique Renouard, vicaire du maître de l'ordre des Dominicains, venu de Rome, à qui les participants eurent l'occasion de soumettre un certain nombre des questions qui les préoccupaient.

Johannes Zabel OP
Düsseldorf